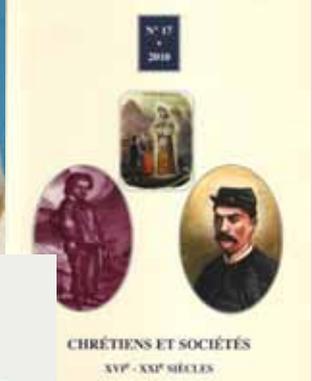
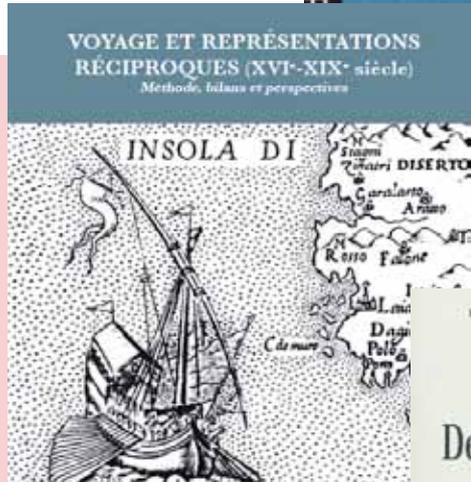
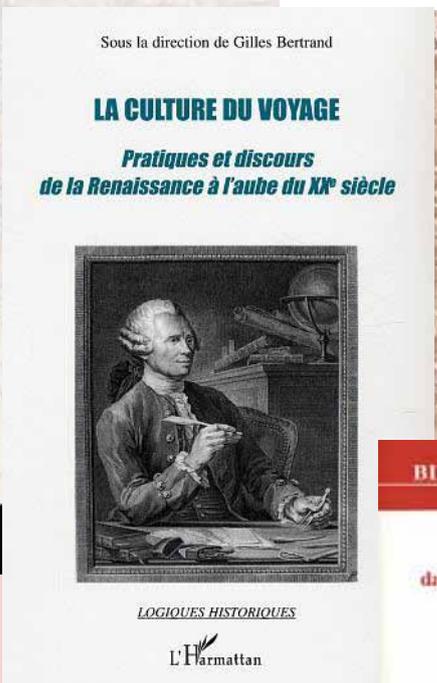
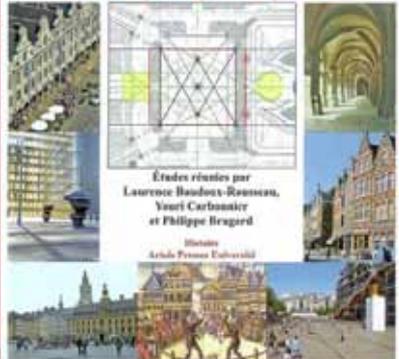
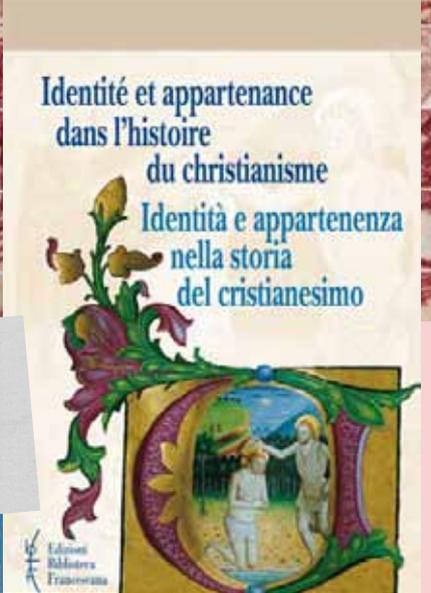
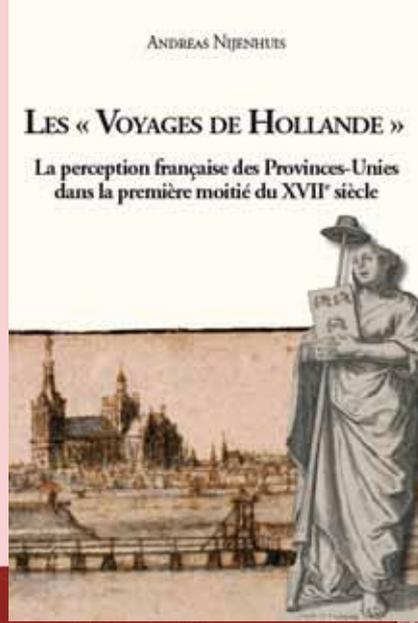
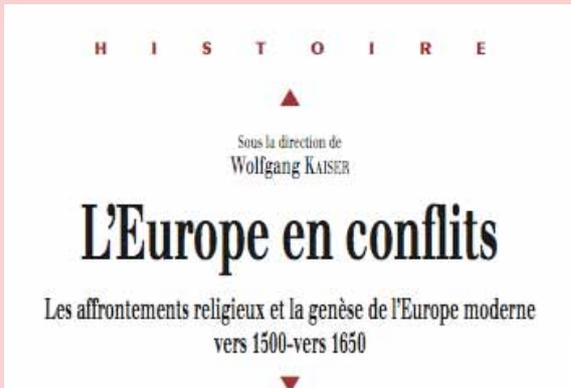


Andreas Nijenhuis

www.andreas-nijenhuis.fr



David DO PAÇO, Mathilde MONGE
et Laurent TATARENKO (dir.)

Des religions dans la ville

*Ressorts et litiges de coexistence
dans l'Europe des XVI^e-XVIII^e siècle*

Presses Universitaires de Rennes
2010

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES
UHB Rennes 2 – Campus de La Harpe
2, rue du doyen Denis-Leroy
35044 Rennes Cedex
www.pur-editions.fr

Mise en page : Michel SOULARD
35250 Andouillé-Neuville
michel-soulard@orange.fr
pour le compte des PUR

ISBN 978-2-7535-.....
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2010

La coexistence confessionnelle aux Provinces-Unies du Siècle d'Or Pratiques religieuses et lieux de culte dissimulés à Amsterdam

Andreas NIJENHUIS

« L'exercice de toute sorte de Religion est permise à Amsterdam, exceptée la Catholique, dont pourtant l'exercice est toléré dans les maisons si publiquement, que ceux qui en font possession, dont il y a fort grand nombre, ne s'en cachent point¹. »

Claude Joly (1607-1700)

Née dans le tourbillon des conflits religieux des xvi^e et xvii^e siècles, la République des Provinces-Unies devient, avec la signature en mai 1648 de la Paix de Münster qui consacre sa souveraineté, l'une des principales puissances protestantes d'Europe. Le nouvel État est une République confessionnelle, où le culte public d'une seule Église est admis. Le cadre légal régissant les affaires religieuses est façonné par le contexte d'un conflit civil, la Révolte (1568-1648), qui revêt une apparence de guerre de religion. Si la Réforme s'est manifestée de prime abord aux Pays-Bas sous les traits du luthéranisme (années 1520), puis de l'anabaptisme (années 1530), c'est l'Église calviniste qui parvient à s'établir au cours de la Révolte. De type presbytérien, et mue par une idéologie de résistance des autorités locales à la « tyrannie espagnole », l'Église Réformée offre la première alternative structurée à l'« ancienne Église » catholique.

Au cœur de la République, en Hollande et en Zélande, le culte catholique est interdit dès 1573, sous peine de confiscation des biens, voire de bannissement des contrevenants. La Paix de Religion de 1578, conçue par Guillaume d'Orange (1533-1584) en s'inspirant de l'Édit de Beaulieu de 1576, proposant une liberté de culte là où les fidèles en font la demande

1. CLAUDE JOLY, *Voyage fait a Munster en Westphalie, et autres lieux voisins, en 1646 & 1647*, Paris, François Clousier, 1670, p. 107-108 (Chapitre « Voyage de Hollande »).

reste globalement inappliquée. La présence de cent familles de confession catholique ou calviniste suffit pour que les autorités civiles assignent un lieu de culte, conférant à l'État le rôle de régisseur des religions. Le texte de l'Union d'Utrecht de janvier 1579, considéré *a posteriori* comme loi fondamentale de la République, prévoit seulement la liberté religieuse des particuliers, c'est-à-dire la liberté de conscience. Dans le contexte du conflit armé, les placards anti-catholiques se succèdent entre 1581 et 1649 sur le territoire des Provinces-Unies, en cours de formation. Là où les milices de la République s'établissent, les cultes non-calvinistes disparaissent de l'espace public. La Grande Assemblée de 1651, convoquée après la Paix de Westphalie, confirme le statut public de l'Église Réformée, unique religion autorisée à célébrer son culte ostensiblement.

Nonobstant son air calviniste, la société néerlandaise demeure, pour diverses raisons, fondamentalement multiconfessionnelle². Des minorités de maintes confessions subsistent dans toutes les provinces qui composent la République. Dans les territoires du Sud, conquis dans la dernière phase de la Révolte, après la Trêve de Douze Ans (1609-1621), les catholiques forment même une grande majorité de la population. Au cours de la guerre civile, la République accueille de nombreux réfugiés, essentiellement de diverses mouvances protestantes, y compris non-calvinistes (sacramentaires, luthériens, mennonites), exilés des provinces des Pays-Bas sous autorité espagnole. L'activité économique des Provinces-Unies, devenue au XVII^e siècle le plus important pôle marchand d'Europe, est également une source de diversité confessionnelle. L'agriculture emploie, par exemple, des saisonniers catholiques venus des Pays-Bas, la Milice des États et les grandes compagnies de commerce (VOC, WIC) engagent des troupiers et des matelots luthériens d'Empire et de Scandinavie, et le négoce multiplie les contacts avec quasiment toutes les nations et religions que compte la Terre. Enfin, l'essor artistique et intellectuel de la République entraîne l'afflux d'étrangers (voyageurs, étudiants, immigrants, etc.), également de confessions variées.

Lorsque la guerre cesse en 1648, les États-Généraux, gouvernement confédéral de la République des Provinces-Unies, ont autorité sur un territoire qui se compose de deux parties inégales en taille et en droits. Les sept provinces au Nord de la Meuse constituent le corps politique de la République, et leurs habitants jouissent des droits civiques³. Les catholi-

2. FRIJHOFF W., « Kalvinistische Kultur, Staat und Konfessionen in den Vereinten Provinzen der Niederlande », HARTMANN P.C. (dir.), *Religion und Kultur im Europa des 17. und 18. Jahrhunderts*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, coll. « Mainzer Studien zur Neueren Geschichte », n° 12, 2004, p. 109-142.

3. La représentation politique aux États Généraux est conditionnée par la contribution au budget commun de la République. Les quotes-parts (*quoten*, indiquées en chiffres arrondis) sont fixées à partir de 1634 pour la Drenthe (1%), la Frise (11%), Groningue (6%), Gueldre (5%), la Hollande (58%), Overijssel (3%), Utrecht (6%), et la Zélande (9%); la province de Drenthe

ques y sont toutefois exclus des charges, tout en bénéficiant d'une certaine tolérance en matière religieuse. Dès avant la Paix de Münster, les premiers lieux de culte dissimulés sont aménagés, d'abord pour les protestants qui ne font pas partie de l'Église Réformée, puis pour les catholiques. Les Pays de la Généralité, c'est-à-dire les territoires non signataires de l'Union d'Utrecht de 1579 conquis par la République, sont gouvernés directement par les États-Généraux (et par le Conseil d'État pour l'administration et la levée des impôts), sans être politiquement associés à la République. Il s'agit de parties de la Flandre et du Brabant, complétées après 1715 d'une partie de la Haute Gueldre. Au cours de la période d'appartenance aux Pays-Bas espagnols la population de ces territoires est restée (ou redevenue localement) très majoritairement catholique, sous l'impulsion de la Contre Réforme. Sans aucune représentation politique au sein des États-Généraux, cette population est à la fois privée de droits civiques et de droits politiques.

En vertu d'une application plus stricte des placards anti-catholiques pendant la guerre, et d'une méfiance à l'égard de la population ensuite, le culte catholique demeure prohibé aux Pays de la Généralité pendant plus longtemps qu'ailleurs dans la République. Suite à la Guerre de Hollande (1672-1678), épreuve au cours de laquelle les catholiques ont majoritairement montré leur loyauté « nationale », la tolérance religieuse est étendue à ces territoires. Le culte catholique est finalement toléré en privé, sensiblement aux mêmes conditions qu'ailleurs dans la République. Enfin, le cas des Juifs, très minoritaires, est spécifique mais emblématique pour la République. Traités comme étrangers, les Juifs n'ont aucun droit civique ou politique, et leur admission est laissée à la discrétion des autorités locales.

Par conséquent, pour préserver la concorde civile, nécessaire à la survie du pays, et pour assumer le rôle de carrefour européen, le cadre légal de l'exclusivité de l'Église Publique est tempéré par une tolérance pragmatique. La liberté de conscience demeure un acquis indiscutable, fondement de la politique confessionnelle de la République. Les multiples échelons caractéristiques des autorités de cette République fondée sur la défense des privilèges locaux laissent également un espace de liberté. En effet, les villes et provinces, souveraines dans ce domaine, ont toute latitude d'appliquer, ou non, des restrictions « fédérales » relatives aux minorités confessionnelles.

L'existence d'une « offre religieuse » variée, assortie jusqu'au milieu du XVII^e siècle d'une certaine mobilité interconfessionnelle (l'exemple de Joost van den Vondel (1587-1679), ancien mennonite devenu catholique, est

contribue au budget à hauteur de près d'un pour cent, mais ne bénéficie d'aucune représentation aux États Généraux.

éloquent), déterminent les rapports entre les autorités calvinistes et les citoyens de la République. Autour de 1648, les différentes Églises, protestantes et catholique, prennent la forme qui leur reste propre jusqu'au milieu du XIX^e siècle. La société multiconfessionnelle se développe ainsi dans un cadre oscillant entre la rigueur calviniste et une tolérance pragmatique caractéristique de la République des Provinces-Unies durant toute son existence.

Dans ce contexte, Amsterdam occupe une place particulière. La ville connaît un développement fulgurant au cours du Siècle d'Or, et elle est incontestablement la capitale économique de la République. Sa population, passée de moins de 30 000 habitants avant 1578 à 100 000 autour de 1621, culminant à 200 000 vers 1685, est résolument multiconfessionnelle. Ralliée tardivement à la Révolte à l'occasion de l'Altération ou *Alteratie* de mai 1578, la ville héberge une importante minorité catholique. Après la chute d'Anvers en août 1585, des protestants se fixent en nombre sur l'Amstel. Le trafic commercial international entraîne la pré-



Figure 1. Lieux de culte publics et dissimulés à Amsterdam au XVII^e siècle.

Cartographie Andreas Nijenhuis.

D'après le plan de Daniel Stalpaert (1615-1676) publié en 1674 par Nicolaes Visscher (1618-1679), utilisé avec l'aimable autorisation de l'Université d'Amsterdam.

sence d'étrangers, installés à demeure ou de passage, de nombreuses confessions. Dès la fin du xvi^e siècle, des Juifs séfarades (d'abord marranes, puis ouvertement de confession juive) s'installent également, bientôt rejoints par des ashkénazes. La coexistence religieuse, fait de société, implique l'organisation des différents cultes. Dans le cadre des lois et des pratiques confessionnelles propre aux provinces de la République, dont Amsterdam est la figure de proue, les autorités de la ville et les minorités tolérées (ou en instance de l'être) adoptent des stratégies originales, basées sur la distinction des espaces privé et public. Les lieux de culte publics étant réservés à l'Église Réformée, sur l'ensemble du territoire de la République, les autres confessions sont autorisées, selon une chronologie différente en fonction de la religion en question, à aménager dans des bâtiments existants leurs propres lieux de culte, puis à en édifier à la condition qu'ils soient « dissimulés »⁴, adoptant l'apparence d'une construction civile. Durant toute l'existence de la République, les constructions de ce type se multiplient, là où les autorités le permettent. La ville-monde d'Amsterdam abrite, de par sa taille et son caractère cosmopolite, des lieux de culte dissimulés de toute la hiérarchie confessionnelle, allant des Églises calvinistes publiques aux multiples mouvances protestantes, catholiques et, enfin, non-chrétiennes, c'est-à-dire juives (cf. figure 1).

Calvinistes, dissidents, connivents

Si, selon le voyageur François de La Boullaye le Gouz (vers 1610-1664), « de toutes les nations qui sont sous le Soleil, il n'y en a aucune qui aye moins de Religion en apparence, que la Hollandoise, elle Professe toutefois le Calvinisme puritanisé, & devoit avoir plus d'exterieur que toutes les autres sectes, elle permet toutes les Religions exceptée la Catholique »⁵, la pratique est plus contrastée.

Le « Calvinisme puritanisé », selon la terminologie du voyageur français, regroupe l'Église Réformée et ses consœurs, dites protégées, wallonne, anglaise et écossaise (les deux dernières formant l'ensemble de l'Église d'Emden, dotée de sa propre Confession). À partir de l'Altération de 1578, les lieux de culte catholiques dépouillés des ornements liturgiques, et convertis en temples (*stadskerken*) au profit de ces Églises presbyté-

4. L'adjectif « dissimulé » a été préféré à « clandestin » puisque l'apparence civile des lieux de culte, dont l'existence est notoire, prime sur le caractère secret, clandestin, des lieux de culte non-publics.

5. FRANÇOIS DE LA BOULLAYE LE GOUZ, *Les voyages et observations du sieur de la Boullaye-le-Gouz gentil-homme Angevin, où sont décrites les Religions, Gouvernemens, & situations des Estats & Royaumes d'Italie, Grece, Natolie, Syrie, Palestine, Karamenie, Kaldée, Assyrie, grand Mogol, Bijapour, Indes Orientales des Portugais, Arabie, Egypte, Hollande, grande Bretagne, Irlande, Dannemark, Pologne, Isles & autres lieux d'Europe, Asie & Affrique, où il a séjourné, le tout enrichy de Figures*, Paris, 1653, p.470 (Chapitre « Commerce, Interest & Religion des Estats d'Hollande »). De la Boullaye le Gouz a voyagé dans la République en août 1650.

riennes. L'augmentation rapide de la population entraîne également la construction de temples dans les nouveaux quartiers aux points cardinaux de la ville : la Zuiderkerk (1612), la Noorderkerk (1623), la Westerkerk (1631), et l'Oosterkerk (1671). Un temple « temporaire » en bois, l'actuelle Amstelkerk, est également édifié en 1670.

La grande majorité des temples est affectée à l'Église publique ; quelques-uns sont mis à disposition des exilés et des passagers « de la religion ». Ainsi, la communauté wallonne, venue des Pays-Bas du Sud, reçoit dès 1586 l'église conventuelle Saint-Paul, renommée sobrement Temple Wallon (sur la partie de l'Oudezijds Achterburgwal appelée aujourd'hui Place des Wallons, ou *Walenplein*). La chapelle du béguinage d'Amsterdam devient dès 1607 le Temple Anglais, fréquenté entre autres par des marins et soldats anglais. La présence des béguines, pourvues d'une pension et autorisées à demeurer dans leurs maisons, bien que privées de leur chapelle, donne lieu à une coexistence, voire à une promiscuité, confessionnelle. À leur décès, elles sont enterrées au cimetière mixte, jusque dans l'enceinte même de l'ancienne chapelle, foulée par l'étranger calviniste et anglais.

Toutefois, au cours de la Trêve de Douze Ans, la première dissension calviniste apparaît. Le différend théologique entre deux professeurs de théologie de l'Université de Leyde, Franciscus Gomarus (1563-1641) et Jacobus Arminius (1560-1609) trouve son dénouement au Synode de Dordrecht (1618-1619). L'Église arminienne, ou « remontrante » d'après la remontrance adressée en 1610 aux États Généraux par l'ancien pasteur de Maurice d'Orange, Johannes Uytenbogaert (ou Wtenbogaert, 1557-1644), et quarante-trois de ses confrères, est interdite. La dimension étatique du conflit, durant lequel la République a frôlé la guerre civile, contraint les cadres de la Société Remontrante à l'exil. C'est à Anvers, pourtant foyer de la Réforme tridentine aux Pays-Bas espagnols, que la Fratrie tient son synode fondateur, en 1619. La disparition en avril 1625 du principal protagoniste politique, le Stathouder Maurice d'Orange, gomariste, crée les conditions d'une pacification confessionnelle, son demi-frère et successeur étant discrètement de sensibilité remontrante, tout comme sa mère Louise de Coligny (1555-1620).

Dès 1629, la Fratrie Remontrante obtient l'autorisation d'aménager à Amsterdam un temple dans des bâtiments existants. Ainsi, le culte, auparavant clandestin et organisé dans des lieux précaires, trouve un lieu dédié. L'écrin du temple arminien, situé sur le Keizersgracht, est constitué par une ancienne manufacture chapelière, acquise par des membres de la communauté. En conservant la façade, avec l'enseigne du « Chapeau Rouge » (*Rode Hoed*) qui donne son nom aux lieux, une grande salle centrale flanquée de deux galeries est construite en 1630 (cf. figure 2). La nef, formant un rectangle de 18 sur 20 mètres, est invisible depuis la rue ; l'entrée des

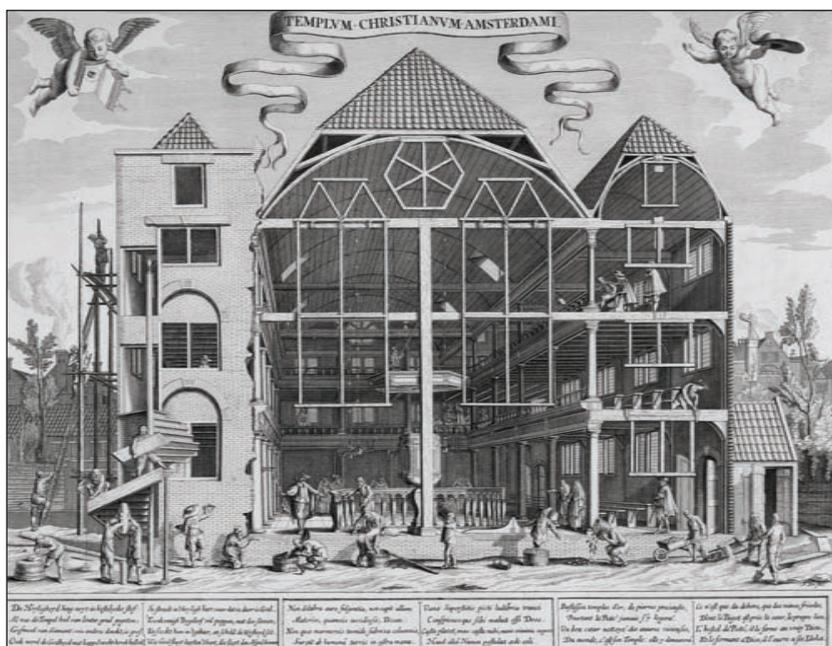


Figure 2. Frans Brun ou Bruynen (vers 1600-après 1664), *Templum Christiani Amsterdami*, 1630. La gravure, légendée par Joost van den Vondel, décrit la construction du temple remontrant *De Rode Hoed*. Avec l'aimable autorisation de la Gemeentelijk Stadsarchief Amsterdam.

Les vers, imprimé en néerlandais, latin et français, sont : « Bastissez temples d'or, de pierres précieuses/Pourtant la Piété jamais s'y logera./Un bon cœur nettoyy des œuvres vicieuses/Du monde, c'est son Temple: elle y demeurera./Ce n'est que du dehors, que des mines frivoles,/Dont le Bigot est pris: le cœur, le propre lieu,/L'hôtel de Piété, il le ferme au vrai Dieu,/Et le fermant à Dieu, il l'ouvre à ses Idoles. »

fidèles se fait par l'arrière. Le Chapeau Rouge a servi de temple arminien pendant trois siècles. Un *seminarium* assumant la formation des pasteurs remontrants est également fondé à Amsterdam en 1634. La première dissension calviniste trouve ainsi un refuge après une décennie de rapports difficiles avec les autorités religieuses du pays.

Les courants non calvinistes appelés « sectes conniventes » sont également tolérés, notoirement mais non publiquement. Les luthériens néerlandais, globalement peu nombreux, se trouvent essentiellement à Amsterdam, où la communauté luthérienne d'Anvers s'est installée presque au complet après la chute de la ville en 1585⁶. Parmi les étrangers résidant

6. MARNEF G., *Antwerp in the age of Reformation. Underground Protestantism in a commercial metropolis, 1550-1577*, Baltimore-Londres, Hopkins University Press, coll. « The Johns Hopkins univer-

dans la République, et notamment à Amsterdam, figurent de nombreux négociants, matelots et soldats allemands de confession luthérienne. Bien qu'interdit publiquement, le culte luthérien peut rapidement compter sur l'indulgence, sinon la sympathie, des autorités locales. Dès 1588, la communauté luthérienne peut engager un pasteur. En l'absence d'un temple, la liturgie s'organise dans l'enceinte privée (*schuilkerk*). À partir de février 1600, la communauté luthérienne possède sur le Spui une maison avec son entrepôt attenant, la forme typique de l'habitat sur les canaux d'Amsterdam. Cet espace s'avère rapidement trop restreint pour abriter le culte. Successivement, les six bâtiments voisins sont acquis, agrandissant au fur et à mesure le temple improvisé. Le magistrat donne en 1631 l'autorisation de construire un temple en lieu et place de cet ensemble hétéroclite. Comme aux autres *dissenters*, des contraintes sont imposées aux luthériens. La nouvelle façade, rythmée par sept travées renvoyant aux sept pignons disparus, délimite l'emprise irrégulière des bâtiments démolis. Aucun signe ostentatoire n'est permis; ni clocher, ni croix, ni entrée monumentale (l'entrée se faisant par trois petites portes) ne distinguent le



Figure 3. Jan de Beijer (1703-1780), « Le Vieux Temple luthérien sur le Spui », huile sur panneau, 1765.

Avec l'aimable autorisation de l'Amsterdams Historisch Museum.

sity studies in historical and political science », 1996. FRIJHOFF W., *Wegen van Evert Willemsz: een Hollands weeskind op zoek naar zichzelf, 1607-1647*, Nijmegen, SUN, 1995, fournit l'exemple intéressant de l'influence de l'immigration luthérienne sur la ville alors hollandaise de Woerden.

lieu de culte d'un bâtiment civil (*huiskerk*). La nef est entourée de trois côtés par des tribunes à deux, voire trois, étages. Depuis la chaire placée au centre, le pasteur peut s'adresser à quelques milliers de fidèles. La construction est entreprise entre 1632 et 1634, et le temple est consacré dès Noël 1633 par le pasteur originaire de Leipzig Casparus Pfeiffer (1584-1643) (cf. figure 3).

Malgré la grande capacité du premier temple, la communauté luthérienne se trouve à l'étroit vers le milieu du xvii^e siècle. L'immigration, plus nombreuse, depuis l'Empire et les pays scandinaves a pris le relais de celle des Pays-Bas de la fin du xvi^e siècle. Dès 1668, la construction d'un second temple est entamée sur le Singel. L'assouplissement des conditions ouvre la voie à la conception d'un bâtiment très reconnaissable. L'interdiction formelle de construire un clocher est contournée en dessinant un lieu de culte circulaire, surmonté d'une coupole, elle-même couronnée d'une lanterne. Le temple tout entier fait ainsi office de tour, dépassant allègrement les maisons voisines. En guise de signe distinctif, la traditionnelle croix placée au sommet, interdite aux temples dissimulés, est remplacée par le symbole du cygne, logé à l'intérieur de la lanterne⁷. Le Nouveau Temple luthérien, paré du style classiciste de l'architecte Adriaan Dortsman (1635-1682), est achevé en 1671 (cf. figure 4)⁸.

Les mennonites constituent la seconde « secte connivente » aux Provinces-Unies. La fraternité mennonite, successeur pacifique de la mouvance anabaptiste est essentiellement présente dans les foyers de l'immigration flamande, comme Haarlem et Amsterdam, dans les quartiers septentrionaux de la Hollande, ainsi qu'en Frise, patrie de son fondateur Menno Simonsz (1496-1561). À Amsterdam, les mennonites sont présents depuis les années 1540. À défaut d'une structure ecclésiastique contraignante, les sociétés mennonites organisent leur propre culte. Initialement organisée dans le cercle privé, la communauté prend de l'ampleur avec l'immigration flamande, allemande, et dans une moindre mesure anglaise. Au début du xvii^e siècle, la municipalité autorise l'aménagement d'un lieu de culte spécifique pour les mennonites dits Flamands. Dès 1607, une « admonestation » (de *vermaning*, le terme employé par les mennonites pour désigner leurs temples) est construite sur le Singel. Prenant initialement la forme d'une simple grange, construite par les soins d'un membre de la communauté, Harmen Warendorp (vers 1560-1630, venu de Westphalie), le bâtiment est agrandi en 1639 pour accueillir

7. Le cygne fait référence à la prophétie attribuée à Jan Hus (vers 1370-1415) : « Loie [le patronyme Hus signifie oie en tchèque] mourra, mais le cygne viendra, que vous ne tuerez point, et qui servira l'Évangile bien davantage que moi ». Les luthériens voient en Martin Luther (1483-1546) le successeur en question.

8. Dortsman est également l'auteur de l'Hospice Wallon, l'actuel siège de la Maison Descartes, l'Institut Français aux Pays-Bas.



Figure 4. Jacobus Storck (1641-peu après 1688),
« Le Nouveau Temple luthérien sur le Singel », huile sur toile », 1687.
Avec l'aimable autorisation de l'Amsterdams Historisch Museum

environ trois cents fidèles. Comme à l'accoutumée, le nom de l'édifice, *Bij het Lam*, est tiré d'une enseigne, en l'occurrence de la brasserie voisine « l'Agneau » (cf. figure 5).

Dès 1615, un groupe de mennonites, dits Waterlanders, se réunit dans un entrepôt à la périphérie de la ville, également sur le Singel. Il s'agit d'un aménagement sommaire, laissant intactes les façades existantes. Situé près d'une ancienne tour d'enceinte, le temple *Bij de Toren* a été démoli en 1815. La fraternité mennonite étant sujette à de multiples disputes théologiques, scissions et fusions, inhérentes à l'autonomie des communautés, d'autres admonestations ont été construites au cours du siècle. En mai 1668, les Waterlanders et les Flamands, ou Lamistes, fusionnent. Auparavant, en juin 1664, les éléments les plus conservateurs de l'Église lamiste avaient fondé leur propre Église. Menés par Samuel Apostool (1638-1699), ils se réunissent dans une ancienne brasserie sur le Singel, sous le signe du Soleil (*de Zon*), donnant le nom de Zonistes aux membres de cette communauté austère. D'autres ramifications des mennonites se réunissent çà et là dans la ville : les Frisons Jacobistes dans la Bloemstraat, les Frisons sur la Heerengracht, les Vieux Frisons sur la Nieuwezijds Achterburgwal aux « Jarres » (*De Kruikjes*), leurs dissidents dans la Tuinstraat entre 1620 et 1730, etc. Les traces des pratiques des branches mineures se perdent par la multiplication des admonestations plus ou moins éphémères, toujours dépouillées.



Figure 5. Balthasar Bernaerts (actif à Amsterdam entre 1711 et 1737) et Louis Fabricius Dubourg (1693-1775), « Le baptême des Mennonites ». La gravure, datée d'environ 1736, donne un aperçu de l'« admonestation » mennonite *Het Lam* avec ses tribunes superposées caractéristiques. Avec l'aimable autorisation de la Gemeentelijk Stadsarchief Amsterdam

La vitalité de la vie protestante en dehors de l'Église Réformée s'inscrit dans la ville à travers les lieux de culte dissimulés. Certains temples nous sont parvenus, parfois avec des affectations différentes, d'autres ont disparu dans la réécriture continuelle des usages urbains.

L'Église catholique, entre démantèlement et adaptation

Avec l'établissement de la République calviniste, l'ancienne Église est en proie à un démantèlement systématique. La structure même de l'Église catholique disparaît presque entièrement. Des évêchés de la province ecclésiastique d'Utrecht, créée en 1559, seuls Utrecht et le chapitre de Haarlem (*sede vacante*, et non sans tension avec Rome et avec Utrecht) continuent d'exister, dans la clandestinité⁹. L'évêché de Bois-le-Duc, suffragant de l'archevêché de Malines, est supprimé lors de la réduction

9. PARKER C., *Faith on the margins: catholics and catholicism in the Dutch Golden Age*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2008; BRACHIN P., ROGIER L., *Histoire du catholicisme hollandais depuis le XVI^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1974.

de la ville en septembre 1629 par le Stathouder Frédéric-Henri d'Orange (1584-1647). L'évêché de Ruremonde est amputé de la moitié de son territoire, après même avoir été occupé par les États entre 1632 et 1637.

Après une période particulièrement difficile jusqu'à la Trêve, l'Église catholique parvient à s'adapter à la nouvelle situation. Un vicariat apostolique est créé dès 1602 pour maintenir un encadrement ecclésiastique. Les premiers titulaires, Sasbout Vosmeer (1548-1614, exilé en 1603), puis Philippus Rovenius (1574-1651, exilé en 1640), œuvrent secrètement¹⁰. Après son bannissement, Rovenius se cache à Amsterdam. Grégoire XV (1554-1623) déclare la province ecclésiastique d'Utrecht terre de mission, et fonde en 1622 la Mission Hollandaise (*Missio Hollandica*), dont le supérieur est le Souverain Pontife lui-même, et son nonce à Bruxelles le vice-supérieur chargé de la conduite de l'apostolat. Dans les terres suffragantes de Malines, un vicaire apostolique est nommé par Rome en 1662 pour pallier la disparition de l'évêché de Bois-le-Duc, ignorant une réalité politique « nationale » entérinée avec la Paix de Münster. La ville de Maëstricht, enclavée en terre d'Empire, occupe une place singulière. Issues conjointement de l'autorité des États-Généraux et du Prince-Évêque de Liège, les religions catholique et calviniste s'y pratiquent de manière paritaire. Dans les villages alentour, il se pratique même le *simultaneum*, c'est-à-dire l'utilisation partagée, en alternance, de l'unique église des lieux pour les cultes publics calviniste et catholique. Il s'agit par conséquent de l'unique région de la République où la liberté de culte est accordée conjointement aux calvinistes et aux catholiques.

Néanmoins, la minorité catholique aux Provinces-Unies demeure nombreuse, comptant vers 1650 entre 30 et 40 % de la population globale de la République, soit des centaines de milliers d'âmes¹¹. En Hollande, les campagnes demeurent longtemps catholiques, tandis que le protestantisme progresse dans les villes. À Amsterdam, il s'agit au milieu du xvii^e siècle d'environ un tiers de la population, dont une part substantielle de l'ancien patriciat¹². La disparition presque complète de l'encadrement

10. Les vicaires apostoliques reçoivent la dignité d'une province ecclésiastique *in partibus infidelium* (Philippi, Éphèse, Sébaste), et sont mandatés par le nonce apostolique de Cologne, pour contourner les prérogatives des autorités de Bruxelles en matière de nomination ecclésiastique aux Pays-Bas, fixées par le Concordat de 1559.

11. La République compte environ 1 900 000 habitants en 1650. À titre de comparaison, le recensement de la population du Royaume de Hollande, effectué 1809, fournit la première source fiable concernant l'orientation religieuse de la population néerlandaise. Sur une population globale de 2 146 975 âmes, 1 433 342 sont protestantes (66,76 %, toutes mouvances confondues), 671 155 sont catholiques (31,26 %, vieux-catholiques compris), et 40 780 sont juives (1,90 %). Recensement de 1809, publié par DE KOK J.A., *Nederland op de breuklijn Rome-Reformatie. Numerieke aspecten van Protestantisering en Katholieke Herleving in de Noordelijke Nederlanden 1580-1880*, Assen, Van Gorcum, 1964, p. 288-463.

12. Jusqu'à l'Altération, la ville demeure presque intégralement catholique. Selon le recensement de 1809 (cf. *supra*), Amsterdam compte 42 311 catholiques pour 201 714 habitants, garnison comprise, soit 20,98 % de la population. La campagne environnante, appelée Amstelland à

ecclésiastique pose un problème fondamental. À ses débuts, la *Missio Batavica* compte environ deux-cent trente prêtres. Dans un rapport daté de 1622, Rovenius mentionne la présence à Amsterdam d'environ séculiers, trois Franciscains, un Dominicain et un Jésuite¹³. Pour une population totale de 100 000 Amstellodamois, dont sans doute 30 à 40 000 catholiques, la présence cléricale paraît faible. Dans le contexte de la République, l'Église catholique est néanmoins bien structurée à Amsterdam. L'assistance des laïcs, dont les *kloppjes*, héritières de la dévotion béguine, permet, par ailleurs, de compenser en partie l'absence d'un clergé abondant.

Sous l'impulsion des vicaires apostoliques, des « stations » (*staties*), c'est-à-dire des paroisses missionnaires avec un prêtre résident, sont créées, d'abord en Hollande et Utrecht, puis dans l'ensemble de la République. Comme ailleurs dans les Provinces-Unies, les bouleversements survenus durant la Révolte, obligent les catholiques d'Amsterdam à trouver des alternatives aux lieux de culte confisqués. Tout symbole « papiste » a été extirpé de la ville après l'Altération. Avant l'amélioration de la situation survenue grâce à la Paix, le culte catholique trouve d'abord un refuge fragile et secret dans l'enceinte privée. Le voyageur français Jean le Laboureur (1623-1675) a assisté en décembre 1645 à une messe célébrée au grenier d'une mission dans la petite ville de Vianen près d'Amsterdam :

« Ils s'assemblent au logis d'un Prestre où je couchay, & font l'Office dans un grenier, où je me trouvoy avec eux le lendemain de nostre arrivée, qui estoit le jour de Noel, sur les cinq heures du matin. Leur devotion me donna autant d'admiration que de pitié & apprehension, car il faut confesser que Dieu reserve des graces & des recompenses à ces pauvres gens oppressez, que nous ne meritons point dans la liberté dont nous jouissons¹⁴. »

l'époque du Royaume de Hollande, l'actuelle province de Hollande septentrionale, compte alors 26,81 % de catholiques. *Ibid.*, p. 288-325.

13. PHILIPPE ROVENIUS, *Descriptio status in quo nunc est religio catholica in confoederatis Belgii provincis*, 1622 Pour la ville de Haarlem (40 000 habitants en 1620), Rovenius note la présence d'un nombre sensiblement identique (18 à 19 séculiers, un Franciscain, un Dominicain et un Jésuite). PHILIPPE ROVENIUS, *Descriptio status ecclesiae et religionis catholicae in dioecesi Ultraiectensi ac in partibus Hollandiae aliisque provinciis ac locis Belgii confoederatis*, 1638, rapporte seulement treize séculiers, trois Frères mineurs, deux Capucins, deux Dominicains, et deux Jésuites. JACOBUS DE LA TORRE, *Relatio seu descriptio status religionis catholicae in Hollandia*, 1656, comptabilise vingt-neuf séculiers, deux Augustins, un Carmélite, deux Dominicains, deux Franciscains, et trois Jésuites. Rapports apostoliques cités par ROGIER L., *Geschiedenis van het katholicisme in Noord-Nederland in de 16e en de 17e eeuw*, Amsterdam, 1946-1947, t. II, p. 349-497. Il s'agit ici de prêtres actifs; l'inventaire ne tient pas compte des prêtres pensionnés d'office après l'Altération.
14. JEAN LE LABOUREUR, *Relation du Voyage de la Roynie de Pologne, et du retour de la Mareschalle de Guebriant, ambassadrice Extraordinaire, & Sur-intendante de sa conduite, par la Hongrie, l'Austrie, Styrie, Carinthe, le Frioul & l'Italie, avec un discours historique de toutes les Villes & Estats, par où elle a passé*, Paris, Veuve Jean Camusat, 1647, p. 62-63 (Chapitre « Son arrivée à Vianen »). Jean le Laboureur (1623-1675), futur aumônier du roi, était un jeune gentilhomme de la suite de Renée du Bec, Maréchale de Guébriant (1614-1659), première ambassadrice de l'histoire de la diplomatie française. Il voyage aux Provinces-Unies entre le 22 décembre 1645 et le 8 janvier 1646. Cf. NIJENHUIS A., « Appartenance et tolérance confessionnelles aux Provinces-Unies à la leur des récits de voyageurs français catholiques (1600-1650) », VISMARA P. (dir.), *Identité et*

Avant la création de lieux de culte dédiés, la pratique religieuse des catholiques amstellodamois a dû ressembler à la scène décrite par le voyageur.

La réorganisation des paroisses disparues est prise en main par la Mission Hollandaise. Les réguliers jouent un rôle important dans la structuration du culte clandestin dans les villes. Jusqu'à la Paix, les conditions matérielles demeurent précaires. Ainsi, la mission servie par des réguliers augustiniens de l'actuelle Haarlemmerstraat, non loin du siège de la Compagnie des Indes Occidentales (W.I.C.), célèbre dès 1623 son culte dans une auberge, à « l'Armoirie Frisonne » (*Het Friesche Wapen*). De même, la *statie* dominicaine loue, dès la même année, une habitation sur le Nieuwezijds Achterburgwal (depuis 1867 l'actuelle Spuistraat). Les lieux, à l'enseigne de « l'Hôtel de ville de Hoorn » (*Het Stadhuys van Hoorn*), sont acquis à la fin du XVII^e siècle. L'église dissimulée abrite les offices jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; à partir des années 1640 des locaux sur le Singel, près du temple lamiste, servent également de lieu de culte discret (*Het Torentje*)¹⁵. Les Franciscains occupent, dès l'Altération, une maison dans la Kalverstraat, « L'Arbuste » (*Het Boompje*). Les Frères mineurs fondent également une mission de l'autre côté de la ville, dans la Breestraat (l'actuelle Jodenbreestraat), aux limites de la ville. La maison « Moïse » (*Moses*) accueille le culte à partir de 1649. Sous le vicariat de Jacobus de la Torre (1608-1661), les Jésuites fondent une mission en 1654¹⁶. Sur le Singel, trois habitations sont acquises. Sous l'enseigne du « Mont de Craie » (*Crijtberg*), une chapelle est consacrée au missionnaire François Xavier (1506-1552). Les Jésuites étant particulièrement visés par le placard répressif de 1612, des communications avec les maisons attenantes permettent de fuir le lieu de culte en cas d'irruption inopinée du bailli. Enfin, des Carmes du couvent parisien de la rue de Vaugirard fondent en 1662 la « Chapelle de France » (*Franse kerk*), à proximité de l'ancien béguinage. L'office est célébré en langue française jusqu'au XX^e siècle.

L'augmentation continue de la population catholique, en marge de la croissance globale de la ville au cours du Siècle d'Or, accroît le besoin de lieux de culte. Durant la Première Ère sans Stathoudérat (1650-1672), les conditions s'améliorent pour la minorité catholique. Les Régents parti-

appartenance dans l'histoire du Christianisme, Milan, Edizioni Biblioteca Francescana, coll. Studi Storia d. cristianesimo e d. chiese cristiane, 2005, p. 179-208.

15. Dès 1845 une première église « classique » succède à l'église dissimulée ; celle-ci est remplacée à son tour en 1886 par une église néogothique. Située sur une parcelle triangulaire héritée des précédentes églises, l'église Saint-Dominique est privée, sur décision de la commune, de la tour prévue par l'architecte, Pierre Cuypers.

16. Jacques de la Torre (1608-1661) devient vicaire apostolique de la Mission Hollandaise dès 1651. Expulsé de la République en 1649, il administre sa province depuis Bruxelles. Indécis face aux Jésuites, activement poursuivis aux Provinces-Unies depuis 1612, il leur concède onze missions supplémentaires.

sans de la « Vraie Liberté », comme l'un des bourgmestres d'Amsterdam de l'époque, Cornelis de Graeff (1599-1664, parenté par alliance de Jean de Witt), prônent un pragmatisme favorable à la coexistence confessionnelle. Les lieux de culte existants sont agrandis, et de nouvelles églises dissimulées sont créées. L'exemple le plus célèbre, puisque parvenu intact jusqu'à nos jours, demeure l'ancienne église Saint-Nicolas, au centre d'Amsterdam sur le Oudezijds Voorburgwal. L'habitation d'un paroissien, Jan Hartman (1619-1688, immigré de Westphalie), est aménagée sur ses deniers entre 1661 et 1663. Une église de style tridentin est construite sur le grenier de la maison et des deux maisons situées à l'arrière. Connue sous le nom « le Coquelet et le Cerf » (*Het Haantje en het Hert*), l'église occupe les trois derniers étages de la maison¹⁷. La nef est encadrée de part et d'autre par des tribunes à double niveau. L'habitation du propriétaire et un magasin donnant sur la rue forment la partie visible du lieu; l'entrée des croyants se situe dans l'étroite ruelle qui longe le bâtiment. La messe a été célébrée dans le Cerf durant 224 ans, y compris pendant la période où le bâtiment a eu des propriétaires protestants. Au XVIII^e siècle, l'autel et le retable actuels prennent place. Au début du XIX^e siècle, l'enseigne du Cerf couché sur le pignon de la façade disparaît, et l'église est dorénavant connue sous le nom évocateur « Notre Seigneur au Grenier » (*Ons' Lieve Heer op Solder*) (cf. figure 6).

Dans le dernier quart du Siècle d'Or, dès la Guerre de Hollande, Amsterdam s'enrichit de plusieurs nouveaux lieux de culte dissimulés, soit par la création de nouvelles missions, soit par l'agrandissement de lieux existants. La tolérance désormais bien établie à Amsterdam permet des audaces impensables quelques années auparavant. Dans le béguinage, une église consacrée aux saints protecteurs du lieu, Saint-Jean et Sainte-Ursule, est construite derrière deux maisons à proximité immédiate du Temple Anglais. L'ancienne et la nouvelle chapelle se font ainsi face. Dans la bien nommée Kerkstraat, un ensemble de cinq habitations dissimule à partir de 1671 une église consacrée à Saint-Willibrord, fondateur du catholicisme néerlandais. L'entrée se fait par la maison « La Colombe de la Paix » (*Het Vredesduiffe*), nom usuel du lieu¹⁸. La maison « Le Perroquet » (*De Papegaai*) dans la Kalverstraat abrite une mission dès 1672, et une église à double étage de tribunes est aménagée en 1710¹⁹. À l'autre extrémité de

17. Le cerf fait office d'emblème de la famille Hartman, par un jeu de langage, *hert*, cerf en néerlandais, se rapprochant de la sonorité de *hart*. *Haantje* peut faire référence au nom de la ruelle où se trouve l'entrée des lieux, la Heintje Hoeksteeg.

18. Ce nom est conservé lorsque l'église est déplacée, dès 1796, vers le Prinsengracht (les derniers restes de l'église primitive disparaissent au XX^e siècle). Reconstituée en 1857 dans un style baroque, la nouvelle Colombe signe le retour manifeste de l'Église catholique dans l'espace urbain.

19. En 1848, l'actuelle église de style néogothique est construite sur l'ancien emplacement. Annexe de l'église française, dissoute en 1911, l'église Saint-Joseph demeure plus connu sous le nom usuel



Figure 6. L'intérieur de l'église catholique *Ons' Lieve Heer op Solder*.
Cliché Gert-Jan van Rooij. Avec l'aimable autorisation du Musée Amstelkring
« Ons' Lieve Heer op Solder », Amsterdam.

la Kalverstraat, près de la Monnaie, la mission des Franciscains de « L'Arbuste » est aménagée en église dissimulée en 1676²⁰.

Sous les effets conjugués de la tolérance accrue et de l'agrandissement de la population, y compris catholique, les églises dissimulées créées au

du Perroquet. La façade, visible depuis la Kalverstraat, date de 1899. TEPE OP W., *XXIV paepsche vergaderplaatsen. Schuilkerken in Amsterdam*, Amstelveen, Luyten, 1984, p. 152-158.

20. Reconstituée en 1730, l'église est déplacée à Sloterdijk au xx^e siècle. L'environnement bucolique du nouveau « *Boompje* », consacré en 1911, lui vaut le surnom « Notre Seigneur parmi les vaches » (*Onze lieve Heer tussen de koeien*). *Ibid.*, p. 50.

cours de cette période sont plus grandes que les précédentes. En 1682, une nouvelle église, avec les habituelles galeries superposées, est construite dans un ancien relais de poste, en remplacement des locaux exigus de la mission augustinienne créée en 1623. La « Corne Postale » (*De Posthoorn*), sur le Prinsengracht reçoit les fidèles jusqu'au XIX^e siècle²¹. D'autres églises dissimulées sont reconstruites pour accueillir davantage de fidèles. Le *Crijtberg* est, par exemple, sensiblement agrandi en 1677²²; l'église « Moïse » annexe entre 1682 et 1691 les cinq bâtiments joutants, et devient « Moïse et Aaron » (*Moyzes en Aäron*)²³.

Les dizaines de milliers de paroissiens catholiques que compte Amsterdam vers la fin du siècle sont encadrés par vingt-cinq missions, dont les deux tiers sont servies par des séculiers²⁴. Les paroisses célèbrent initialement leur culte dans des lieux privés et furtifs, remplacés au fil du siècle par des églises et chapelles dissimulées. L'Église catholique n'ayant pas d'existence juridique dans la République, la construction des lieux de culte est toujours une initiative privée, reposant sur les paroissiens. L'existence des églises dissimulées, notoire malgré l'apparence civile des bâtiments, est tolérée par le magistrat. L'indulgence se fait en contrepartie d'une somme annuelle, dite de « reconnaissance » (*recognitie*), assimilée à une amende pour la transgression des placards religieux. De même, les autorités judiciaires perçoivent un droit d'admission (désigné par les euphémismes *douceur* ou *don libéral*) pour le clergé à l'occasion de leur entrée en fonction. Un véritable fermage confessionnel régit les rapports entre les autorités locales et la population catholique. Au nom de l'ordre public, tout signe religieux est interdit aux minorités tolérées. En vertu de ce principe, les croyants sont priés de se rendre à la messe deux par deux, et non en cortège. Les processions publiques, qui rythmaient le calendrier des saints, sont restées interdites jusqu'aux années 1980²⁵. Les allers et

21. Par le truchement d'un échange foncier, la *Posthoorn* est déplacée et reconstruite en 1661-1663. Consacrée à l'Immaculée Conception, l'église est conçue dans un style roman tardif par Pierre Cuypers (1827-1921, également l'auteur du *Rijksmuseum*, de la gare, et de cinq autres églises catholiques à Amsterdam). En 1887-1889, la construction d'un nouveau portail, avec deux tours monumentales, donne un accès à la nouvelle *Posthoorn* depuis la Haarlemmerstraat.
22. Agrandi de nouveau en 1835, l'ancien *Crijtberg* est démoli en 1881. Consacrée en 1883, une nouvelle église néogothique, flanquée de deux tours élancées, domine son quartier. L'architecte, Alfred Tepe (1840-1920), est un spécialiste de la construction catholique: il signe environ 70 églises dans le dernier quart du XIX^e siècle.
23. Dès 1837, les anciens lieux de culte sont démolis, pour laisser la place à une grande église de style classique, avec un fronton reposant sur des colonnes d'ordre ionique. Consacrée à St-Antoine en 1841, l'église conserve dans sa façade des références à Moïse et à Aron.
24. Le vicaire apostolique Petrus Codde (1648-1710, démis de ses fonctions pour jansénisme en 1703) en dresse l'inventaire dans son rapport *PETRUS CODDE, Status missionis in foederato Belgio ineunte saeculo 18*, 1701, cité par ROGIER L., *Geschiedenis van het katholicisme in Noord-Nederland in de 16e en de 17e eeuw*, Amsterdam, Urbi et Orbi, 1946, t. II, p. 365. Seize sont servies par des séculiers, les Augustins, les Dominicains, les Franciscains, et les Jésuites en servent chacun deux, les Carmes une.
25. MARGRY P.J., *Teedere Quaesties: religieuze rituelen in conflict. Confrontaties tussen katholieken en protestanten rond de processiecultuur in 19e-eeuws Nederland*, Hilversum, Verloren, 2000.

venues aux églises dissimulées sont soustraits à la vue générale; une porte banale, donnant souvent sur une ruelle ou une impasse, fait office d'accès.

Le culte catholique, formellement interdit durant tout l'Ancien Régime aux Provinces-Unies, parvient au cours du xvii^e siècle à se frayer un chemin vers une existence notoire et tolérée. Les fidèles s'accroissent, jusqu'au xix^e siècle, de lieux de culte souvent exigus, parfois à des endroits incongrus, allant de l'auberge au grenier; de religion d'État, le catholicisme est relégué au rang de culte toléré, privé de toute manifestation ostentatoire. Placées en dessous des protestants dans la hiérarchie confessionnelle, et au-dessus des étrangers, en matière de droits civiques, les catholiques jouissent à Amsterdam, dans la pratique, d'une liberté culturelle moindre que les Juifs²⁶. Comme le remarque Le Laboureur en 1645: « Les Catholiques y ont moins de liberté que les Juifs, à qui l'on souffre des Synagogues publiques: il y en a toutefois grand nombre²⁷. »

La « Nation » juive

Les Juifs ont un statut à part dans la société néerlandaise. Considérés comme des étrangers résidant dans la République, les Juifs sont privés de droits civiques. Leur admission est laissée à discrétion des autorités locales. Ainsi, des villes comme Utrecht et Deventer refusent l'installation de Juifs jusqu'à l'établissement de la République Batave, qui leur accorde les droits civiques. À Amsterdam, les Juifs peuvent s'installer librement (il n'y a ni ghetto, ni quota), et ne portent aucun signe distinctif. L'immigration en provenance des Pays-Bas constitue le noyau de la communauté juive. Des Séfarades en provenance d'Anvers s'installent sur l'Amstel dès la fin du xvi^e siècle. Au cours de la Guerre de Trente Ans (1618-1648), l'immigration ashkénaze, plus nombreuse, est amorcée. Elle se poursuit tout au long de l'existence de la République. Les communautés séfarade et ashkénaze d'Amsterdam comptent quelques milliers de membres vers 1700. Initialement, les Séfarades, dits Portugais, sont plus nombreux; l'immigration plus massive des Ashkénazes, dits Allemands, modifie les rapports numériques entre les deux groupes. Économiquement, les Juifs d'origine ibérique conservent l'avantage, les Juifs d'Allemagne et de l'Est (Pologne, Lituanie) étant généralement plus pauvres²⁸.

Les Juifs sont initialement assimilés aux catholiques. Il s'agit, en effet, de « marranes » en provenance de la péninsule ibérique. Toutefois, dès 1597, la confession juive est autorisée à Amsterdam. Pendant la Trêve, la ville adopte un statut (1616) régissant les rapports entre les autorités et la

26. PO-CHIA HSIA R. et VAN NIEROP H. (dir.), *Calvinism and religious toleration*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2002.

27. JEAN LE LABOUREUR, *op. cit.*, p. 71 (Chapitre « À Amsterdam »).

28. MICHMAN J. (dir.), *Dutch Jewish History*, Assen/Maastricht, Van Gorcum, 1989.

« Nation » juive, qui compte alors environ 500 membres. L'histoire des premières synagogues se confond avec le devenir des trois premières communautés séfarades d'Amsterdam, *Bet Jacob* (« La Maison de Jacob », fondée entre 1602 et 1610), *Neve Shalom* (« La Demeure de la Paix », fondée entre 1608 et 1612), et *Bet Israël* (« La Maison d'Israël », fondée en 1618). Selon le schéma typique de la coexistence religieuse dans la République, le culte juif sort du cadre strictement domestique avec la construction de synagogues dissimulées. Dès 1612, la commune *Neve Shalom* transforme un local sur la Houtgracht (l'actuelle Waterlooplein), près de la future église dissimulée Moïse et Aaron. Deux ans plus tard, la synagogue *Bet Jacob*, située de l'autre côté du canal, reçoit son Arche Sainte. *Bet Israël*, enfin, s'assemble à partir de 1618 dans un local à proximité immédiate de Neve Shalom.

Les trois communautés fusionnent en avril 1639, et une grande synagogue, remplaçant les trois existantes, est construite dans les locaux de *Bet Israël*. La nouvelle synagogue, *Talmud Torah* (« L'Étude de la Torah »), comportant une grande salle entourée de balcons, a pignon sur rue. Sans signes religieux, la nouvelle façade, scandée par des pilastres corinthiens,



Figure 7. Romeyn de Hooghe (1645-1708), « L'ancienne église des Juifs » (« *De geweesene kerk der Ioden* »). L'eau-forte, publiée par Pieter Persoy, représente une vue historique de la synagogue Talmud Torah, fermée en 1675. Avec l'aimable autorisation du Rijksmuseum, Amsterdam.

prend l'allure d'une demeure de patricien. Inaugurée en octobre 1639, pour le Nouvel An hébraïque 5400, Talmud Torah demeure le principal lieu de culte séfaraide amstellodamois jusqu'en 1675 (cf. figure 7).

La synagogue devient emblématique pour la tolérance religieuse et acquiert une réputation internationale. Le rabbin des lieux, Menasseh Ben Israël (1604-1657, immigré du Portugal via La Rochelle), accueille en 1642 le Stathouder Frédéric-Henri d'Orange, accompagné par Henriette-Marie de France (1609-1669). L'événement œcuménique, rassemblant la communauté juive, le représentant politique suprême de la République calviniste, et une reine d'Angleterre de confession catholique, est retentissant. La portée symbolique n'échappe point aux contemporains et la synagogue devient une étape du voyage de Hollande. Ainsi la duchesse de Longueville (1619-1679), sœur du Grand Condé (1621-1686), rend visite aux lieux en août 1646. Le chanoine Claude Joly, voyageant dans sa suite, en donne la description suivante :

« Les Juifs mesmes ont une fort belle Synagogue, laquelle nos Princesses voulurent voir, & nous avec elles. C'est une longue salle haute, à l'entour de laquelle il y a des galleries pour mettre les femmes à part. Au bout d'en haut sont les tables de Moïse en Hebreu sur l'autel; & à costé est une armoire dans laquelle estoit enfermé le Pentateuque, c'est à dire les cinq livres de Moïse, qu'ils appellent la Loy, laquelle ils firent prendre par un de leurs chantres, qui la porta vers le bas de la Synagogue sur une espede de Perron ou tribune, où il chanta quelques versets en Hebreu; & puis tous les Juifs ensemble se mirent aussi à chanter en Hebreu des benedictions à leurs Altesses²⁹. »

La communauté ashkénaze célèbre le culte conjointement avec les Séfarades jusqu'en 1636. Ensuite, la communauté ashkénaze, plus orthodoxe, s'émancipe, et une synagogue séparée est aménagée dans une location. Entre 1642 et 1649, une autre synagogue, également aménagée dans une location, est utilisée sur la Leprozengracht, près de l'arsenal. En janvier 1648, les Allemands peuvent finalement acquérir plusieurs maisons en face de *Talmud Torah*. Malgré l'interdiction du magistrat, une synagogue y est aménagée, comme le constate en octobre 1649 le bailli Banning Cocq (1605-1655, immortalisé par Rembrandt sur la *Ronde de nuit*³⁰). Cette synagogue ashkénaze, ou *Sjoel*, est conçue selon le plan clas-

29. CLAUDE JOLY, *op. cit.*, p. 108-109 (Chapitre « Voyage de Hollande »). Les « Altesses » en question sont les princesses Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville (1619-1679) et sa belle-fille, Marie d'Orléans (1625-1707). Le lendemain, 28 août 1646, le chanoine Claude Joly « & quelques autres honnestes gens » rendent visite au rabbin Menasseh Ben Israël, et ont avec lui un échange philologique, notamment sur le Livre d'Isaïe et l'idiome hébreu employé pour désigner soit le « nom d'âge » (jeune fille) ou « l'Estat virginal » de Marie.

30. VAN AGT J.F., *Synagogen in Amsterdam*, La Haye, Staatsuitgeverij, 1974, p. 20. L'intitulé exact de la peinture monumentale de Rembrandt (1606-1669) achevée en 1642 est « La Compagnie du Capitaine Frans Banning Cocq et du Lieutenant Willem van Ruytenburch ».

sique d'une salle centrale entourée de tribunes, et peut abriter environ 230 croyants. Sensiblement modifiée en 1767, elle a été utilisée jusqu'en 1928. En 1669, un voyageur italien note, suite à sa visite aux deux synagogues : « Les Juifs ont deux magnifiques synagogues, dont une pour les juifs portugais et l'autre pour les allemands³¹ ». Il s'agit de Côme III de Médicis (1639-1723, grand-duc dès 1670) en personne. À Livourne, le grand-duc de Toscane est garant, grâce à la *Constituzione Livornina*, d'une liberté de culte comparable, voire supérieure, à celle d'Amsterdam³².

Pour respecter le repos éternel des tombes juives, des cimetières sont aménagés aux alentours d'Amsterdam. Dès 1614, un cimetière séfaraïte est créé aux bords de l'Amstel, à Ouderkerk. Les cortèges funéraires empruntent le fleuve pour parcourir la dizaine de kilomètres qui séparent *Bet Haim* (« La Maison de la Vie ») de la ville. Des cimetières ashkénazes sont aménagés à Muiderberg, au sud-est d'Amsterdam. Les Allemands, enterrés auparavant avec les Portugais, disposent dès août 1642 d'une nécropole spécifique ; les Polonais acquièrent en mars 1660 le terrain contigu. En 1672, les deux groupes fusionnent, réunissant également les cimetières.

La croissance rapide de la communauté ashkénaze, notamment après les pogroms polonais de 1648, fait naître le dessein de construire une nouvelle synagogue. La période se prête à un accueil favorable du projet par la ville d'Amsterdam. Dépassant la simple tolérance, le magistrat concourt à l'édification, dès 1670, de la Grande Synagogue (*Grote Sjoel*), en accordant un prêt. Situé dans la Nieuwe Amstelstraat, à l'orée de l'extension de la ville de 1663, le bâtiment est conçu par l'architecte Elias Bouman (1636-1686), épaulé par l'architecte de la ville, Daniël Stalpaert (1615-1676)³³. Formant un carré de seize mètres de côté, la synagogue est un bâtiment éminemment reconnaissable. Achevée en 1671, la synagogue accueille le culte dès la Pâque juive, moment hautement symbolique de la commémoration de l'Exode. Devenue rapidement trop petite, la *Grote Sjoel* est flanquée de la *Obbene Sjoel* (1686), *Dritt Sjoel* (1700) et *Neie Sjoel* (1752).

31. « *Gli Ebrei vi hanno due bellissime sinagoge, che una per gli Ebrei Portughesi e l'altra per gli Allemanni.* » SLUYS D.M., « De Groote synagoge des Hoogduitsch-Joodsche gemeente te Amsterdam tot 1900 », *Amstelodamum*, 2 (1924), p.73, cité par VAN AGT J.F., *op. cit.*, p.21. Côme III est présent à Amsterdam en 1667-1668, puis de nouveau en 1669. L'entrevue avec Rembrandt, en décembre 1667, est demeurée célèbre. HOOGWERFF G.J., *De twee reizen van Cosimo de' Medici, prins van Toscane, door de Nederlanden (1667-1669). Journalen en documenten*, Amsterdam, J. Müller, 1919.

32. Cf. CALAFAT G., « L'institution de la coexistence. Les communautés et leurs droits à Livourne (1590-1630) », DO PAÇO D., MONGE M. et TATARENKO L. (dir.), *Unités urbaines et diversités religieuses dans les villes d'Europe, XVI-XVIIIe s.*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

33. Elias Bouman a été l'architecte exécutif lors de la construction du Cerf en 1661-1663 ; par la suite, il a également signé la façade patricienne de la maison des banquiers Pinto (1686). Daniël Stalpaert est nommé architecte de la ville en 1648, et construit en cette qualité, entre autres, le nouvel Hôtel de Ville, dont la construction est entamée par Jacob van Campen (1596-1657), l'Arsenal de l'Amirauté d'Amsterdam (1656), et les temples Amstelkerk et Oosterkerk.

La communauté séfarade, historiquement plus riche, mais moins nombreuse (environ 2300 membres en 1670) « réplique » à la communauté ashkénaze avec l'*Esnoga*. Donnant sur le Deventer Houtmarkt, et faisant face à la Grande Synagogue, un bâtiment de dimensions impressionnantes (avec une base de 36 sur 28 mètres, d'une hauteur de près de 20 mètres, soit presque le double de la Grande Synagogue) est conçu. Construites par le même architecte, les deux synagogues ont un style dépouillé similaire, caractérisé par une façade austère, rythmée par des pilastres corinthiens (cf. figure 8). Entrecoupée par le début de la Guerre



Figure 8. Gerrit Adriaensz. Berckheyde (1638-1698), « Vue sur la Grote Sjoel et l'*Esnoga* », peinture à l'huile, environ 1680.
Avec l'aimable autorisation du Joods Historisch Museum, Amsterdam.

de Hollande et la tornade de 1674 (qui a également eu raison de la nef de l'ancienne cathédrale d'Utrecht), la construction s'étale de 1671 à 1675. L'inauguration de la Synagogue portugaise, en août 1675 (en l'an 5435 hébraïque), donne lieu à huit jours de festivités. Une estampe commémorative, réalisée par Romeyn de Hooghe (1645-1708), graveur bien en cour chez le Stathouder Guillaume III d'Orange (1650-1702), représente la cérémonie. La figure allégorique de la ville d'Amsterdam, flanquée de symboles de la foi juive (tables de loi, rouleau de la torah), et sise sur la mention emblématique *libertas conscientia incrementum reipublica*, surmonte la scène (cf. figure 9).

À la différence des lieux de culte dissimulés construits auparavant, les deux synagogues monumentales sont construites au cœur de la ville. En effet, grâce à l'extension de 1663, le quartier des Juifs n'est plus situé à la



Figure 9. Romeyn de Hooghe, « Le temple des Juifs à Amsterdam »
 (« *Den Tempel der Jooden tot Amsterdam* »), 1675.

La scène de l'inauguration de la synagogue portugaise est encadrée
 par le plan de la synagogue et par une vue de sa façade.
 Avec l'aimable autorisation de la Gemeentelijk Stadsarchief Amsterdam.

lisière de la ville, mais migre de la périphérie vers le centre. Certes dépourvues de signes religieux extérieurs, les deux synagogues n'en sont pas moins des manifestes de la liberté culturelle, supérieure à celle des catholiques, dont jouissent les Juifs à Amsterdam. La liberté confessionnelle qui règne à Amsterdam fait figure d'exception en Europe, par son ampleur et par sa durée.

Ordre public et État séculier

Les apparences extérieures rigoristes de la République des Provinces-Unies, principale puissance calviniste du XVII^e siècle, masquent, dès ses débuts, une société multiconfessionnelle. Les communautés ecclésiastiques, formelles (Église Réformée, Fratrie Remonstrante, Synagogues séfarade et ashkénaze), informelles (Mennonites, Luthériens) et clandestines (Mission catholique) coexistent. Au cours de son Siècle d'Or, un *modus vivendi* est trouvé pour permettre la coexistence religieuse au sein d'un État confessionnel, dominé par l'Église Publique, calviniste. Le maintien

de l'ordre public, essentiel pour la concorde civile, prime sur l'établissement de l'orthodoxie calviniste. Une séparation rigoureuse des sphères publique et privée est adoptée comme stratégie de coexistence religieuse³⁴. La République, et notamment sa principale ville, Amsterdam, devient durant tout l'Ancien Régime le laboratoire d'une vie à la fois commune et séparée. Calvinistes, dissidents protestants, luthériens, mennonites, catholiques et juifs se côtoient.

Les temples calvinistes dominent physiquement l'espace public (*stadskerk*) et remplissent socialement le rôle de lieu de rassemblement, accueillant les manifestations civiles (guildes, œuvres de charité, etc.)³⁵. À leurs côtés apparaissent, selon une chronologie propre aux différentes minorités et de la sensibilité des autorités locales, de nouveaux lieux de culte pour abriter les pratiques religieuses dissidentes, clandestines ou étrangères. Les lieux de culte dits dissimulés évoluent de locaux réellement secrets ou improvisés (*schuilkerk*) vers des lieux dont l'existence, bien que d'abord discrète, est notoire et tolérée (*huiskerk*).

Les bâtiments accueillant les différents cultes ont des caractéristiques communes, relevant d'un genre architectural insolite. Généralement situés à la périphérie de la ville, les lieux de culte emploient systématiquement des tribunes ou galeries superposées pour optimiser l'utilisation de l'emprise souvent irrégulière, car héritée des bâtiments préexistants. De même, les façades civiles dissimulent des lieux de culte « sans porte », l'entrée des croyants devant se faire discrètement. Parfois, les différents groupes confessionnels ont recours aux mêmes architectes ou constructeurs, spécialistes du genre.

À partir de la Première Ère sans Stathouder, les constructions peuvent se faire plus grandes et plus reconnaissables, bref moins discrètes. Le Nouveau Temple luthérien, mais surtout les deux synagogues de tailles majestueuses, fournissent des exemples emblématiques de la tolérance religieuse qui fait la renommée de la République.

Toutefois, la méfiance à l'égard des catholiques reste endémique, et les conditions de la tolérance par conséquent des plus incertaines. La Grande Peur de juin 1734 en témoigne. La coïncidence calendaire de la Saint-Jean et la Fête-Dieu cette année donne corps à des rumeurs de complot : les catholiques se ligueraient pour se débarrasser à l'occasion des calvinistes, et de reprendre le gouvernement du pays³⁶. Il est à noter que les

34. KAPLAN B., « Fictions of Privacy: House Chapels and the Spatial Accommodation of Religious Dissent in Early Modern Europe », *The American Historical Review*, 107/4 (2002), p. 1031-1064.

35. FRIJHOFF W., « Was the Dutch Republic a Calvinist Community? The State, the Confessions, and Culture in the Early Modern Netherlands », HOLENSTEIN A., MAISSEN T., et PRAK M. (dir.) *The Republican Alternative: The Netherlands and Switzerland compared*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008, p. 99-122.

36. DUPONT-BOUCHAT M.S., FRIJHOFF W. et MUCHEMBLE R., *Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1978, coll. « Le temps & les hommes », p. 325-362.

mouvements de panique, ravivant les vellétés répressives des autorités calvinistes, se produisent dans les territoires les plus anciens de la République (la Frise, la Hollande, la Zélande, et le pourtour de la Zuyderzee), soustraits à l'autorité espagnole dès la décennie 1570-1580, soit un siècle et demi avant le phénomène. La peur de l'altérité prend, temporairement, le pas sur la coexistence paisible.

La tension entre l'interdiction légale et les libertés locales (les privilèges d'Ancien Régime), persiste tout au long de l'existence de la République des Provinces-Unies. Ce n'est qu'aux temps de la République Batave, instituée en 1794-1795 après la campagne-éclair de l'armée du Nord de Charles Pichegru (1761-1804), que les Juifs reçoivent les droits civiques. Le principe de l'État séculier, impliquant la liberté de culte, est mis en pratique par la Constitution adoptée par plébiscite populaire en 1798. Le royaume de Hollande, né sous auspices français en 1806, institue, enfin, la liberté de religion³⁷. Guillaume II (1792-1849, roi dès 1840) fait adopter une constitution libérale en 1848. Jusqu'en 1994, l'État civil néerlandais a consigné l'appartenance religieuse de ses citoyens. Cet usage est révélateur de la survivance tenace de la dimension confessionnelle de l'État, mais constitue également la preuve d'une pratique de la coexistence religieuse qui s'inscrit dans la durée³⁸.

Les temples luthériens d'Amsterdam continuent d'être utilisés au XIX^e siècle, sans modifications sensibles. Pour le Chapeau Rouge de la Fratrie Remonstrante, premier grand lieu de culte dissimulé, une nouvelle façade est projetée (mais finalement non construite) en 1848, pour inscrire le temple dans l'espace public. L'office remontrant est célébré dans les lieux sans discontinuer jusqu'en 1957. Les synagogues d'Amsterdam, passablement reconnaissables, voire célèbres, ne subissent aucune modification notable, et continuent de recevoir les communautés juives comme auparavant, jusqu'au cataclysme de l'Holocauste.

En 1853, la structure ecclésiastique de l'Église catholique romaine est rétablie (après une vacance de près de trois siècles), non sans cris d'orfraie dans la presse calviniste. Cette renaissance de l'appareil ecclésiastique conduit à une véritable fièvre constructrice. L'Église catholique cherche à inscrire dans la ville sa nouvelle existence publique. Les nouvelles églises du XIX^e siècle sont, par leurs styles, allant du classicisme d'inspiration romaine au néogothique, et par leurs dimensions, autant de célébrations de cette liberté culturelle recouvrée. Le corollaire de l'activité constructrice

37. JOURDAN A., *La Révolution batave entre la France et l'Amérique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; VAN DER BURG M., *Nederland onder Franse invloed. Culturele overdracht en staatsvorming in de Napoleontische tijd*, Amsterdam, De Bataafse Leeuw, 2009.

38. L'article 147 du Code Civil néerlandais punit toujours de trois mois d'emprisonnement ou d'une amende le « blasphème condescendant » (*smalende godslastering*) à l'encontre d'une religion, de l'un de ses serviteurs, ou des objets de culte. Son éventuelle suppression fait l'objet d'un débat parlementaire régulièrement renouvelé.

ANDREAS NIJENHUIS

est la destruction des lieux de culte datant de la traversée du désert, témoins d'un passé difficile. À l'exception de l'église Notre-Seigneur au Grenier, transformée en musée après la consécration de la nouvelle – et monumentale – église Saint-Nicolas en 1887, les vingt-cinq églises missionnaires dissimulées d'Amsterdam ont disparu. Des églises paroissiales conventionnelles ont, dans presque tous les cas, été construites en lieu et place des bâtiments civils qui ont dissimulé en leur sein une église catholique secrète. Les noms des anciennes églises « du désert » ont toutefois été conservés, perpétuant ainsi le souvenir de ce phénomène si étrangement propre à la République des Provinces-Unies.

Table des matières

David DO PAÇO Introduction. Coexister dans la diversité religieuse des villes de l'Europe moderne	000
Raquel Sanz Barrio Fin de la coexistence et mesures ségrégationnistes dans le royaume de Grenade, 1482-1492. L'exemple de la communauté juive de Malaga	000
Mathilde MONGE La clandestinité de façade. Catholiques, luthériens, réformés, anabaptistes, dissidents à Cologne au XVI^e siècle	000
Andreas NIJENHUIS La coexistence confessionnelle aux Provinces-Unies du Siècle d'Or. Pratiques religieuses et lieux de culte dissimulés à Amsterdam	000
Guillaume CALAFAT L'institution de la coexistence. Les communautés et leurs droits à Livourne (1590-1630)	000
Laurent TATARENKO Une religion entre deux Églises. La communauté ruthène de Vilnius face à l'Union de Brest (fin XVI^e-milieu du XVII^e siècle)	000
Thierry ALLAIN Revoir les stratégies de coexistence religieuse sous la pression du déclin économique : Enkhuizen au XVIII^e siècle	000

David Do PAÇO Institutionnaliser la coexistence religieuse? « Turcs et sujets turcs de Vienne », dans la seconde moitié du XVIII^e siècle	000
Laurianne CALAMY Entre coexistence et métissage : les modes d'habiter à Grenade (1492-1597)	000
Wolfgang KAISER Vies parallèles et vie commune dans le monde urbain	000
Raquel SANZ BARRIO La convivencia : interroger la coexistence	000
Christophe DUHAMELLE La « confessionnalisation » en Allemagne	000
Fabrice MICALLEF L'autonomisation de la raison politique. Bilans, enjeux et perspectives historiographiques	000
David Do PAÇO La « dhimmitude » : une notion polémique à récuser?	000